

# Diplôme InterUniversitaire de NeuroPhysiologie Clinique

Approuvé :	- C. C. E. M. du 18 mai 1993 - C. E. V. U. du 22 juin 1993 - C. A. du 28 juin 1993
Modifié :	- C. C. E. M. du 16 avril 2002 - C. P. du 1 avril 2005 - C. P. du 28 avril 2006 - C.P. du 24 mai 2007 - C. P. du 23 avril 2008 - C. P. du 02 avril 2009 - C. P. du 11 février 2014

## ARTICLE I

-391.687(u)-0.300648(c)é rsiilUniversité LILLE 2, un Dipi

## ARTICLE IV

**Les études comportent :**

**Un enseignement théorique** de périodicité annuelle, totalisant 150 heures, qui comprend :

- Un Tronc commun obligatoire de 22 heures « Bases de l'Exploration Neurophysiologique »
  - Genèse et transmission des signaux dans les structures excitable - Traitement du signal
  - Introduction à l'EEG
  - Introduction à l'ENMG
  - Introduction aux Explorations Sensorimotrices et Cognitives et aux Techniques d'Imagerie des fonctions cérébrales.
- Un module « obligatoire » de 4 jours de neurologie pédiatrique a été **ajouté pour les inscrits à l'EEG** :
  - EEG enfant et néonatalogie
  - EMG enfant et PE enfant
- Trois unités de valeur (U. V.) :
  1. Electroencéphalographie (EEG)
  2. Electroneuromyographie (ENMG)
  3. Exploration Sensorimotrice et Cognitive (PE)

Le Tronc commun est obligatoire « Bases de l'exploration neurophysiologique ». Les étudiants peuvent choisir une ou plusieurs des 3 UV : « Electroencéphalographie », « Electroneuromyographie », « Exploration sensorimotrice et cognitive ».

L'enseignement théorique est dispensé sous forme de séminaires de 1,2, 3 ou 4 jours dont la localisation et les modalités d'organisation sont fixées par la Commission de Coordination du D. I. U.

**Des stages pratiques obligatoires** pour chaque unité de valeur choisie et d'une durée cumulée de **3 mois à plein temps** ou **6 mois à mi-temps** par U. V. Les stages sont effectués dans les laboratoires ou services de Neurophysiologie agréés par la Commission de Coordination. Les critères d'habilitation sont annexés au présent arrêté (*annexe 2*) ainsi que la liste des établissements agréés (*annexe 5*).

L'enseignement théorique et pratique est dispensé par les Universités signataires, selon les modalités définies par le présent arrêté, et placé sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants désignés dans chaque Université par leur U. F. R.

## ARTICLE V

**Contrôle des connaissances** : Sous réserve de la validation des stages pratiques, la validation du D. I. U. est obtenue après un ensemble d'épreuves comportant :

1. **Un examen écrit national** organisé par Lille et Lyon se déroulant simultanément à la Faculté de Médecine de Lille 2 et à la Faculté de Médecine Rockefeller de Lyon 1. Il comporte une épreuve de 1 heure 30, portant sur les matières du tronc commun et une épreuve de 2 heures pour chacune des U. V. choisie (**chaque épreuve est notée sur 20**). Tous les candidats sont autorisés à passer l'épreuve écrite dans la (ou les) UV qu'ils ont choisies. Il faut avoir une note au moins égale à la moyenne pour valider l'UV choisie.

**Pour être autorisé à présenter l'épreuve oral, les candidats doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit, une note inférieure à 6 à l'une des épreuves étant éliminatoire.**

2. **Validation du stage** : il faut valider le stage pratique, le stage (**noté sur 10**) **compte dans la note de l'examen oral**. Le stage est validé par un maître de stage. En cas de non validation du stage ou si la note est inférieure à 5, le candidat ne peut pas se présenter à l'oral.

3. **Un examen oral national** se déroule à **Lille et à Lyon, la localisation de cet examen est fixée par la Commission de Coordination du DIU**. Cet examen porte sur le programme et l'interprétation des tracés pour les U. V. concernées, (*chaque U. V. est notée sur 20*)  
Une épreuve pratique se tient dans le cadre de cet oral (*notée sur 20*). *Cette épreuve pratique est organisée au niveau de l'inter région dont dépend le candidat*. La note globale de l'oral est calculée sur 50 : UV Choisie 20 validation de stage 10, Epreuve pratique 20 **Les candidats doivent obtenir la moyenne à l'oral**.  
La Commission de Coordination désigne les membres du jury et fixe les dates d'examen.
4. **Un mémoire devra être réalisé dans une des UV au choix du candidat**. Le mémoire doit être un document court de 10 pages maximum à rédiger dans le cadre d'une des UV au choix sous la responsabilité du responsable du stage (en 3 exemplaires). Le sujet peut être au choix du candidat après discussion avec le tuteur :
- soit une série de cas cliniques documentés associés à une revue courte de la littérature
  - soit une revue bibliographique sur une question posée par un cas clinique bien documenté

#### **ARTICLE VI**

**Délivrance du diplôme** : Le D. I. U. est délivré aux candidats ayant satisfait aux exigences du règlement, sous le sceau de l'Université auprès de laquelle ils sont inscrits et sous la signature de son Président. Le D. I. U. fait mention explicite des U. V. obtenues sachant que pour obtenir le diplôme, il faut valider le Tronc commun et au moins une des U.V. choisies. (*annexe 3*)

#### **ARTICLE VII**

**Inscriptions** : Une **préinscription à Lille** est requise avec l'accord du (ou des) responsable(s) de stage et du responsable de l'inter-région en précisant bien la (ou les) U. V. choisies. Les étudiants remplissant les conditions d'accès au diplôme (article III) peuvent prendre désormais leur inscription à **l'Université de Lille 2 ou à l'Université Claude Bernard de Lyon 1 selon leur lieu de résidence**.

Le montant des droits d'inscription est fixé annuellement et conjointement par les universités participantes.

L'inscription doit mentionner la (ou les) U. V. choisie(s). Les inscriptions doivent être adressées avant la date limite fixée par les services de la Formation Médicale Continue de Lille et de Lyon.

#### **ARTICLE VIII**

Le Secrétaire Général de l'Université LILLE 2 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

\* \* \* \*

**Responsable de l'enseignement : Professeur Philippe DERAMBURE**

Hôpital Roger Salengro - CHRU

Service de Neurophysiologie Clinique 59037 LILLE Cedex

**Téléphone : 03 20 44 63 73 ou Secrétariat : 03 20 44 64 61**

**Renseignements et Inscriptions : Danielle LEROY**

Faculté de Médecine - Département de Physiologie - Pôle Recherche

Place de Verdun - **59045 LILLE Cedex**

**Téléphone : 03 20 62 69 68 – fax : 03 20 62 69 93**

**Inscription : Chrystel PONS**

Université Claude Bernard Lyon 1

Service des Spécialités Médicales 8 Avenue Rockefeller - **69373**

## Annexe - 1 -

### SITES D'INSCRIPTION

**LILLE 2**



Faculté de Médecine Pôle Recherche

Coordonnateur : Pr Derambure

**LYON 1**



Faculté de Médecine Rockefeller

Coordonnateur : Pr Mauguière

### LISTE DES UNIVERSITES PARTICIPANT AU D.I.U. :

AMIENS	Faculté de Médecine
AIX-MARSEILLE	Faculté de Médecine
BESANÇON	U.F.R. Sciences Médicales et Pharmaceutiques
BORDEAUX II	Faculté de Médecine Hyacinthe Vincent
BREST	Faculté de Médecine
CLERMONT FERRAND	Faculté de Médecine
DIJON	U.F.R. de Médecine
GRENOBLE I	Faculté de Médecine
LILLE Droit et Santé (Lille II)	Faculté de Médecine Henri Warembourg
LYON Claude Bernard (Lyon I)	U.F.R. Médecine Lyon nord
MONTPELLIER I	Faculté de Médecine
NANCY I	Faculté de Médecine
NANTES	Faculté de médecine
NICE Sofia Antipolis	Faculté de Médecine
PARIS VI	Faculté de Médecine Pitié Salpêtrière
POITIERS	Faculté de Médecine et de Pharmacie
ROUEN	U.F.R. de Médecine et de Pharmacie
SAINT ETIENNE	Faculté de Médecine Jean Monnet
STRASBOURG I	Faculté de Médecine Louis Pasteur
TOULOUSE	Faculté de Médecine Ranguel
	Faculté de Médecine Purpan
TOURS François Rabelais	Faculté de Médecine

**Annexe - 2 -**

**STAGE DE FORMATION PRATIQUE**

- 1. Un stage pratique** de trois mois à plein temps ou de 6 mois à mi-temps est obligatoire pour chaque U.V. à laquelle le candidat est inscrit.
- 2. Le choix d'un lieu de stage** pour chaque U.V. et l'accord du Responsable concerné est préalable à l'inscription au D.I.U.
- 3. Les responsables des services ou laboratoire d'accueil** sont habilités sur leur demande et pour un an renouvelable par la Commission de Coordination du D.I.U. Ils doivent justifier d'un encadrement (nombre de praticiens plein temps, d'internes) et d'un recrutement (nombre d'actes) suffisants pour la ou les U.V. concernées et, par voie de conséquence, préciser le nombre de stagiaires susceptibles d'être accueillis par U.V.
- 4.** Le stage peut être constitué par le cumul d'un stage principal et de stages complémentaires réalisés dans plusieurs services ou laboratoires d'accueil en fonction de leur spécialisation. Les stages peuvent être effectués dans une autre université que l'université d'inscription sous réserve des capacités d'accueil.
- 5.** En fin de stage, la validation de celui-ci est prononcée par le responsable du D.I.U. dans l'université après avis du maître de stage et du contrôle du carnet d'objectif.

**En cas d'échec aux épreuves écrites et/ou orales, le bénéfice d'un stage validé est conservé lors d'une ré-inscription pour l'U.V. correspondante, sur une période de 4 ans.**

**Annexe - 3 -**

**UNITE DE VALEUR**

Un étudiant qui désirerait compléter son diplôme acquis en un an, avec 1 ou 2 unités de valeur, est autorisé à se ré-inscrire une année suivante pour la deuxième ou/et la troisième U.V. Il doit suivre l'enseignement théorique et pratique correspondant à cette U.V. et réussir aux examens écrit et oral de fin d'année pour ces U.V.

En cas de succès la mention de ces U.V. est rajoutée au Diplôme.

**Annexe - 4 -**

**LES INTERRÉGIONS**

1. Interrégion Nord-Ouest : Amiens – Caen – Lille – Rouen

Coordonnateur Pr. Derambure

2. Interrégion Nord-Est : Besançon – Dijon – Nancy – Reims – Strasbourg

Coordonnateur Pr. Vespignani

3. Interrégion Ouest : Angers – Brest – Nantes – Poitiers – Rennes – Tours

Coordonnateur Pr. Péréon

4. Interrégion Rhône-Alpes : Grenoble – Lyon – Saint Etienne

Coordonnateur Pr. Mauguère

5. Interrégion Sud-Ouest : Bordeaux – Clermont Ferrand – Limoges – Toulouse

Coordonnateur Pr. Clavelou

6. Interrégion Sud : Marseille – Montpellier/Nîmes – Nice

Coordonnateur Pr. Bartolomeï et. Pr. Pouget

7. Région Parisienne

Coordonnateur Pr. Willer, Pr. E Fournier, Pr. JP Lefaucheur.